La HACA publie son rapport annuel pour l'année 2021

08 fév 2023

La Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle -HACA- a rendu public son rapport d'activité au titre de l'année de 2021. Ce rapport publié en trois langues : arabe, amazighe et français, restitue l'essentiel des activités de l'Instance ainsi que les indicateurs pertinents sur l'évolution du paysage audiovisuel national au cours d'une année de transition après la crise pandémique de la Covid-19.

En matière de régulation des contenus audiovisuels, le conseil Supérieur de la Communication Audiovisuelle- CSCA a pris suite à des plaintes reçues de tiers ou sur auto-saisines, 56 décisions relatives aux programmes diffusés par les radios et télévisions publiques et privées.

Conformément à l'article 165 de la Constitution, la HACA veille au respect du pluralisme d'expression des courants d'opinion et de pensée dans le domaine de l'audiovisuel, tant en périodes électorales qu'en dehors de ces périodes.

Dans ce cadre, le CSCA a encadré par sa Décision n° 37-21, le pluralisme de l'expression politique dans les services de communication audiovisuelle durant les élections législatives, communales et régionales 2021 sur une période de 38 jours. Cette période a fait l'objet d'un suivi particulier, dont les

principaux résultats ont été détaillés dans le Rapport annuel.

Par ailleurs, pour la même année, les relevés trimestriels du pluralisme établis hors de la période électorale, révèlent que plus de 962 heures ont été consacrées par les médias audiovisuels aux interventions des personnalités publiques. 39,51% de ce volume horaire global a concerné la prise de parole des acteurs politiques dans le cadre des émissions d'information monitorées. Ce pourcentage est de 36,84% pour les acteurs associatifs, 17,79% pour les acteurs professionnels et 5.86% pour les acteurs syndicaux.

D'autre part, et dans le cadre de la consolidation de l'équité territoriale en matière de déploiement des services de radio et de télévision, la HACA a identifié et assigné au cours de l'année 2021, 59 fréquences de radio FM dans 39 localités au profit des opérateurs publics et privés. Elle a également assigné à la SNRT, 2 nouvelles fréquences pour la diffusion de la télévision numérique terrestre dans la province d'Al Hoceima.

Selon ce même rapport, l'offre audiovisuelle nationale comprenait au 31 décembre 2021, 13 télévisions et 37 radios.

Rapport annuel à télécharger [2]

Liens
[1] https://www.haca.ma/fr/javascript%3A%3B [2] https://www.haca.ma/sites/default/files/upload/Rapport%20annuel%202021%20VF.pdf